



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/21
11 juin 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUD
DE L'ANNÉE 2006**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUD demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 475 280 \$US, plus 35 646 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2006.

2. Les activités proposées par le PNUD dans son programme de travail sont présentées ci-dessous, au tableau 1 :

Tableau 1: Amendements au programme de travail du PNUD

Pays	Activité/Projet	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Préparation des plans de gestion de l'élimination finale dans trois pays à faible volume de consommation :			
Gambie	Financement de préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale dans le secteur de l'entretien	12 000	12 000
Liberia	Financement de préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale dans le secteur de l'entretien	12 000	12 000
Nicaragua	Financement de préparation de projet pour un plan de gestion de l'élimination finale dans le secteur de l'entretien	15 000	15 000
Sous-total pour la préparation de projet :		39 000	39 000
A2. Prolongation du projet de renforcement des institutions :			
		tonnes PAO	
Uruguay	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VII	s.o.	150 800
Venezuela	Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase VIII	23,59	285 480
Sous-total pour les projets de renforcement des institutions :		436 280	436 280
Sous-total		475 280	475 280
Frais d'appui d'agence (7,5 % pour la préparation de projet et le renforcement des institutions et pour les autres activités d'un montant supérieur à 250 000 \$US, et 9 % pour les autres activités d'un coût inférieur à 250 000 \$US) :		35 646	35 646
Total :		510 926	510 926

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1: Préparation des plans de gestion de l'élimination finale dans trois pays à faible volume de consommation

Description du projet

3. Le PNUD demande un financement pour la préparation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) en Gambie (12 000 \$US), au Liberia (12 000 \$US) et au Nicaragua (15 000 \$US). Dans chaque pays, les activités de préparation de projet sont entreprises conjointement avec le PNUE et le financement de la préparation de projet disponible en vertu de la décision 45/54 est partagé.

Observations et recommandations du Secrétariat

4. Les trois demandes sont en accord avec la décision 45/54 et respectent également les limites de financement qui y sont spécifiées. Les demandes concernant la Gambie et le Liberia, bien que non annoncées dans le plan d'activités du PNUD pour l'année 2006, sont toutefois compatibles avec l'action préparatoire établie pour la mise en œuvre de la décision 48/4. Celle-ci demandait en effet aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de s'efforcer à avoir le plus grand nombre possible de plans de gestion d'élimination finale inscrits aux plans d'activités de l'année 2007 prêts pour présentation à la 50^e réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat recommande l'approbation globale des trois propositions aux niveaux de financement indiqués au tableau 1, sous réserve qu'il soit demandé au PNUD lors de l'élaboration, puis de la mise en œuvre du PGEF, de prendre en compte la décision 47/10(e) concernant l'introduction dans les systèmes d'autorisation de réglementations d'importation pour le bromure de méthyle, le CTC et/ou le TCA, ainsi que les CFC.

A2: Prolongation du projet de renforcement des institutions

(a)	Uruguay (phase VII)	150 800 \$US
(b)	Venezuela (phase VIII)	285 480 \$US

Description du projet

5. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays mentionnés ci-dessus est présentée à l'annexe 1 de ce document.

Observations et recommandation du Secrétariat

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués au tableau 1. Le Comité exécutif pourrait faire part des points de vue présentés à l'annexe 2 du présent document au gouvernement des pays cités ci-dessus.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Uruguay: Prolongation du projet de renforcement des institutions :

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant approuvé au départ :	
Phase I : Juin 1993	202 800 \$US
Phase II : Oct. 1996	116 000 \$US
Phase III : Juillet 1998	115 981 \$US
Phase IV : Juillet 2000	115 804 \$US
Phase V : Juillet 2002	150 800 \$US
Phase VI : Juillet 2004	150 800 \$US
Total	852 185 \$US
Montant demandé pour la prolongation de la Phase VII (\$US):	150 800
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (\$US)	150 800
Coûts d'appui d'agence (\$US)	11 310
Coût total de la Phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	162 110
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase VII du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	s.o.
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1992), (tonnes PAO)	314,10
Consommation de SAO la plus récemment communiquée (2005) (tonnes PAO)	129,56
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	199,1
(b) Annexe A Groupe II (Halogènes) (Moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0,4
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	11,2
Consommation la plus récente de substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	97,56
(b) Annexe A Groupe II (Halogènes)	0
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe C Groupe I (HCFC):	
HCFC-22	22,54
HCFC-141b	0,30
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	8,64
Montant approuvé pour les projets (\$US)	5 489 374
Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US) :	4 324 445
SAO à éliminer (tonnes PAO)	197,8
SAO éliminées (en date d'avril 2006) (tonnes PAO)	172,7

Commented [C1]:

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		\$US
(a)	Projets d'investissement	4 234 099
(b)	Préparation de projet et renforcement des institutions	1 255 275
Total :		5 489 374

Rapport périodique

2. La sixième phase du projet de renforcement des institutions s'est poursuivi avec succès en Uruguay, permettant la réalisation et le maintien de la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone, en particulier, a coordonné la mise en œuvre de plusieurs projets afin d'éliminer les SAO, notamment le projet d'investissement destiné à la conversion de la fabrication des inhalateurs à doseur approuvé à la 43^e réunion du Comité exécutif, le projet d'incitatifs destiné aux utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération en tant que volet de la mise à jour du PGF et le lancement du projet d'assistance technique afin d'aider le secteur des solvants à utiliser des substances de remplacement n'étant pas des SAO.

3. L'Uruguay est l'un des premiers pays visés à l'Article 5 à démarrer des activités reliées à sa Stratégie de transition pour les inhalateurs à doseurs et a organisé un atelier sur les hydrocarbures dont le compte rendu sera diffusé dans la région. Le gouvernement de l'Uruguay a également achevé l'élaboration de la législation portant sur les SAO pour aider à l'élimination de ces dernières. Le décret s'y rapportant a été approuvé en septembre 2004. Des mesures supplémentaires destinées à compléter le système d'autorisation pour les importations/exportations de SAO devraient être approuvées au cours de la prochaine phase de renforcement des institutions. Les activités de sensibilisation du public comprenaient la production d'un label de produit certifié, appelé *Ozono Amigo*, fourni aux entreprises n'utilisant pas de SAO, et la production d'une vidéo « *La Capa de Ozono : Una Aventura Llena de Vida* ». Le label comme la vidéo ont été distribués à d'autres responsables de l'ozone de la région.

Plan d'action

4. Les objectifs du Bureau national de l'ozone de l'Uruguay sont les suivants : éliminer le bromure de méthyle pour la fumigation des sols, poursuivre la réduction de 50% de la consommation de CFC en 2005 et parvenir à la réduction de 85 % en 2007. Au cours de la prochaine phase de renforcement des institutions, le Bureau national de l'ozone poursuivra la mise en œuvre des activités en cours, notamment le projet d'investissement portant sur les inhalateurs à doseur, la stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur, le projet d'incitatifs visant les utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération et le projet d'assistance technique dans le secteur des solvants. De plus, durant cette phase, l'Uruguay soumettra à l'examen du Comité exécutif son plan de gestion de l'élimination finale. Outre la mise en œuvre de projets spécifiques, le Bureau national de l'ozone poursuivra ses efforts de sensibilisation du public par le biais de diverses activités et continuera à élaborer, proposer et négocier une législation nationale ayant trait aux SAO afin d'assurer le respect effectif du Protocole de Montréal.

Venezuela: Prolongation du projet de renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUD
Montant approuvé au départ :	
Phase I : Mars 1993	329 192 \$US
Phase II : Juillet 1995 – Mai 1996	109 800 \$US
Phase III : Oct. 1996	219 600 \$US
Phase IV : Juillet 1998	219 600 \$US
Phase V : Juillet 2000	219 600 \$US
Phase VI : Juillet 2002	285 480 \$US
Phase VII : Juillet 2004	285 480 \$US
Total	1 668 752 \$US
Montant demandé pour la prolongation de la Phase VIII (\$US):	285 480
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VIII (\$US)	285 480
Coûts d'appui d'agence (\$US)	21 411
Coût total de la Phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US)	306 891
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase VIII du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO)	23,59
Date d'approbation du programme de pays	Juillet 1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1994), (tonnes PAO)	3 194,20
Consommation de SAO la plus récemment communiquée (2005) (tonnes PAO)	1 380,55
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	8 109,3
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	1 107,2
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	4,6
(e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	10,3
Consommation la plus récente de substances réglementées (tonnes PAO):	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	1 064,92
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	1,74
(e) Annexe C Groupe I (HCFC):	
HCFC-22	220,17
HCFC-123	0,84
HCFC-124	9,96
HCFC-141b	62,62
HCFC-142b	14,08
HCFC-143a	7,60
(f) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
Montant approuvé pour les projets (\$US)	39 568 762
Montant décaissé (en date d'avril 2006) (\$US):	22 697 714
SAO à éliminer (tonnes PAO)	5 874,8
SAO éliminées (en date de décembre 2004) (tonnes PAO)	1 124,5

5. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

		\$US
(a)	Projets d'investissement	36 677 279
(b)	Préparation de projet et renforcement des institutions	2 891 483
Total :		39 568 762

Rapport périodique

6. La septième phase du projet de renforcement des institutions du Venezuela a soutenu avec succès la conformité du pays aux mesures réglementaires du Protocole de Montréal. Le Bureau national de l'ozone de ce pays a coordonné la mise en œuvre de plusieurs projets destinés à l'élimination des SAO, en particulier les activités du plan national d'élimination, le programme destiné aux douanes pour lutter contre le commerce illégal, 12 projets d'investissement dans le secteur des mousses et la clôture des installations de production de CFC.

7. Le gouvernement du Venezuela a également élaboré une législation supplémentaire pour soutenir l'élimination des SAO. Le décret s'y rapportant, approuvé en mars 2006, incorporait les plans d'élimination dans le secteur de la production et des réglementations améliorées sur l'utilisation des CFC. Des campagnes de sensibilisation du public ont soutenu ces actions. Des contributions particulières comprenaient la production d'une vidéo sur les bonnes pratiques, la célébration de la Journée internationale de l'ozone et l'accueil de la grande assemblée régionale des responsables de l'ozone en Amérique latine en novembre 2005.

Plan d'action

8. Les objectifs du Bureau national de l'ozone du Venezuela pour cette prochaine phase seront le respect des 85 % de réduction de la consommation de CFC pour 2007, tout en continuant à assurer la fourniture de frigorigènes dans le service de l'entretien de la réfrigération. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur l'achèvement des projets en cours et sur la mise en œuvre du plan national d'élimination, en particulier le programme de formation sur les bonnes pratiques dans l'entretien des appareils de réfrigération. Il portera aussi sur l'accélération de la mise en œuvre des activités de récupération et de recyclage et sur l'introduction d'hydrocarbures en tant que frigorigènes dans les petits appareils. La fermeture précoce des installations de production de CFC sera également achevée durant cette prochaine phase.

Annexe II

**POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES
PROLONGATIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS
SOU MIS À LA 49^e RÉUNION**

Uruguay

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présentant la demande de prolongation du projet de renforcement des institutions pour l'Uruguay et en prend note avec satisfaction. Il remarque en particulier que l'Uruguay a respecté en temps voulu l'objectif de réduction de 50 % du Protocole de Montréal pour les CFC. Il apprécie également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets d'élimination dans des secteurs clés de consommation de SAO tels que celui des inhalateurs à doseur ainsi que celui de l'entretien des appareils de réfrigération/climatisation. Le Comité exécutif remarque avec satisfaction que l'Uruguay est parvenu à respecter l'objectif de consommation de bromure de méthyle fixé dans le plan d'action approuvé en 2005 par la décision XVII/39 de la Réunion des Parties. Le Comité exécutif félicite le gouvernement d'Uruguay pour ces réalisations et exprime le souhait qu'il poursuive, au cours des deux prochaines années, la mise en œuvre de ses activités prévues et parvienne avec succès à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.

Venezuela

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport final présentant la demande de prolongation du projet de renforcement des institutions pour le Venezuela et en prend note avec satisfaction. Il remarque en particulier que le Venezuela a respecté en temps voulu l'objectif de réduction de 50 % du Protocole de Montréal pour les CFC. Il apprécie également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets d'élimination dans des secteurs clés de consommation de SAO, en particulier le plan national d'élimination des CFC et le projet de clôture des installations de production de CFC. Le Comité exécutif félicite le gouvernement du Venezuela pour ces réalisations et exprime le souhait qu'il poursuive, au cours des deux prochaines années, la mise en œuvre de ses activités prévues et parvienne avec succès à réduire les niveaux de consommation actuels de SAO.
